

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 21° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE RÉCEPTION ET D'ACCUEIL

Exercice financier: 2025-2026

Trimestre : juillet-août-septembre 2025

Description de l'activité	Date	Nombre de personnes prévues	Coût de l'activité
Aucuns frais de réception et d'accueil n'ont été effectués pendant la période.	-	-	- \$